

COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

24-22-CA

B E T W E E N:

E N T R E :

JAMES MANDERVILLE

JAMES MANDERVILLE

APPELLANT

APPELANT

- and -

- et -

WORKPLACE HEALTH SAFETY AND
COMPENSATION COMMISSION

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA
SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES
ACCIDENTS AU TRAVAIL

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by teleconference:
The Honourable Justice Quigg

Motion entendue par téléconférence :
l'honorable juge Quigg

Date of hearing:
January 27, 2023

Date de l'audience :
le 27 janvier 2023

Date of decision:
January 27, 2023

Date de la décision :
le 27 janvier 2023

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

James Manderville, on his own behalf

James Manderville, en son propre nom

For the respondent:
Deirdre L. Wade, K.C.

Pour l'intimée :
Deirdre L. Wade, c.r.

DECISION
(Orally)

DÉCISION
(Oralement)

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before May 29, 2023, failing which the Registrar shall dismiss the appeal for delay. There is no order of costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard le 29 mai 2023, à défaut de quoi la registraire devra rejeter l'appel pour cause de retard. La Cour n'accorde aucuns dépens.